



Programme de rachat d'actions propres 2025 pour couvrir les plans d'incitation à long terme des employés

Bruxelles (Belgique), le 07 mars 2025 – 20:00 (CET) – Information réglementée

UCB SA/NV ("UCB") En application de l'article 7:215 du Code belge des sociétés et des associations, UCB SA/NV (« UCB » ou la « Société ») (Euronext Brussels : UCB) annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions propres (le « Programme de rachat d'actions propres 2025 »), dès le 10 mars 2025.

Le rachat d'actions UCB dans le cadre de ce programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures d'UCB en vertu de ses plans d'incitation à long terme offerts à ses employés. UCB surveille de manière continue ses obligations actuelles et futures en vertu de ces plans, afin de maintenir un niveau adéquat d'actions propres.

Dans le cadre de ce programme, UCB pourra acquérir de temps à autre ses actions ordinaires, pour un maximum de 700.000 actions UCB. Les rachats d'actions propres seront effectués selon les termes et conditions approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 25 avril 2024. Le moment des rachats d'actions propres dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, en ce compris les conditions du marché. Le Programme de rachat d'actions propres 2025 peut être suspendu ou interrompu à tout moment.

UCB a fait appel à un intermédiaire financier pour racheter ses actions propres en son nom et selon les termes d'un mandat dont la durée initiale s'étendra jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement du programme, si cette dernière intervient avant la première. Des informations à jour seront régulièrement publiées pendant la durée du Programme de rachat d'actions propres 2025, conformément à la législation applicable.

Le présent communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA/NV via le lien suivant.

Pour plus d'informations, contactez UCB :

Investor Relations

Antje Witte
T: +32.2.559.94.14
Email: antje.witte@ucb.com

Sahar Yazdian
T: +32.2.559.9137
Email: sahar.yazdian@ucb.com

Corporate Communications

Laurent Schots
T: +32.2.559.92.64
Email: laurent.schots@ucb.com

Découvrez notre nouvelle application IR sur



et





À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com), est une société biopharmaceutique mondiale axée sur la découverte et le développement de médicaments et de solutions innovantes pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 9 000 personnes réparties dans près de 40 pays, la société a généré un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2024. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « potentiel », « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent document. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences comprennent, sans s'y limiter : la propagation mondiale et les impacts des guerres, pandémies et du terrorisme, l'évolution du contexte géopolitique, du dérèglement climatique, l'évolution de l'économie générale, les conditions de l'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les risques de continuité de l'activité ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires ou les technologies/modèles d'affaires de rupture, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement, la rétention et la conformité des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB. Vu ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité induite à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont faites qu'à la date du présent document et ne reflètent pas les impacts potentiels de l'événement ou du risque évolutif mentionné ci-dessus ainsi que toute autre adversité, sauf indication contraire. L'entreprise continue de suivre de près l'évolution de cette situation, afin d'évaluer l'importance financière de ces événements, le cas échéant, pour UCB. Notes de bas de page Notes de bas de page UCB décline expressément toute obligation de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent document (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.